



Conseil d'administration de l'ENA du 22 avril 2009

Ce conseil apporte quelques précisions sur les annonces faites par Woerth- Santini au CA du 25 mars concernant la réforme de la scolarité, l'affectation en sortie d'école et la «*classe préparatoire réservée aux publics défavorisés* » mais beaucoup de points demeurent dans le flou.

Différents textes réglementaires prévus, certains passeront en conseil sup

La classe préparatoire donnera lieu à un arrêté simple. Beaucoup de statuts particuliers devront être modifiés pour intégrer une titularisation qui interviendra non plus à la sortie d'école mais à l'issue de la «*junior administration* ». Au cours de cette dernière, l'élève de l'ENA devient fonctionnaire stagiaire, la titularisation n'étant pas un dû (après 27 à 30 mois de scolarité et pré-affectation...).

Je suis intervenu notamment pour demander que tous les corps issus de l'ENA soient traités à égalité avec un indice terminal identique. Cela vise tout particulièrement le corps des administrateurs civils avec la création d'un «*généralat* » qui est une ancienne et fondamentale revendication. Le DGAFP répond en renvoyant aux discussions à venir au printemps sur la grille.

A noter qu'aux finances, un grade d'administrateur général est semble-t-il créé ou en cours pour les TPG...

ENA- grille- qualification

Tous les élèves recrutés au concours externe ont au moins un diplôme mastère (bac +5). C'est le diplôme considéré comme l'exigence normale par la responsable de la scolarité.

A noter

La «*classe préparatoire intégrée* » va se développer dans les écoles. C'est à l'ordre du jour par exemple des CA des IRA. La réflexion est à poursuivre sur ce sujet.